



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2020

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE LA FRANCE, DE L'ESPAGNE, DU PORTUGAL ET DE LA GRÈCE ONT ÉCRIT UN COURRIER COMMUN DEMANDANT LE MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI POUR LA PÉRIODE 2021-2027 :

Julien Denormandie, Luis Planas, Maria do Céu Antunes et Mavroudis Vouridis, ont adressé un courrier commun aux commissaires à l'agriculture, Janusz Wojciechowski, au budget, Johannes Hahn, et à la cohésion et aux réformes, Elisa Ferreira. Ce courrier commun demande le maintien du budget du POSEI pour les RUP ainsi que pour les îles de la mer Égée pour la période 2021-2027.

Dans ce courrier en date du 10 novembre, les ministres des quatre États-membres concernés soulignent que le maintien du budget du POSEI est compatible avec les conclusions du Conseil européen de juillet 2020.

De plus, les ministres ajoutent que des ressources financières additionnelles sont disponibles et devraient permettre de financer les 185 millions d'euros nécessaires au maintien de ce budget vital pour l'agriculture de ces régions éloignées du continent pour la prochaine période de programmation.

Par ailleurs, ils estiment que la proposition de la Commission européenne de redistribuer une partie des enveloppes nationales en vue de maintenir le budget du POSEI est contraire à l'esprit des conclusions du Conseil européen de juillet et enverrait un message négatif.

Vous trouverez ce courrier dans sa version originale (en anglais) au lien suivant :
<https://drive.google.com/file/d/1hg7j58h8w4DRztFR4dHE5d-COKz28q5W/view?usp=sharing>

LE PARLEMENT EUROPÉEN RÉITÈRE SON SOUTIEN À L'ÉGARD DU BUDGET DU POSEI À L'OCCASION DE L'EXAMEN DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 :

Dans le cadre de l'examen par le Parlement européen du budget général pour l'exercice 2021, la plénière a adopté ce jeudi 12 novembre, à 602 voix en faveur, 57 voix contre et 26 abstentions, le bloc d'amendements contenant celui visant à maintenir le budget du POSEI pour 2021 au niveau de celui de l'année 2020.

Un conseil de conciliation est convoqué afin que le Parlement et le Conseil puissent trouver un accord sur les enveloppes du budget 2021.

En plus de cet amendement, le Parlement a également adopté le même jour une résolution soulignant *« que la situation socio-économique particulièrement difficile des régions ultrapériphériques de l'Union est encore aggravée par les conséquences de la crise de la COVID-19 ; propose, dans ce contexte, que des crédits complémentaires soient ajoutés à la ligne budgétaire consacrée au programme POSEI pour le maintien de l'activité agricole et pour la fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles dans les régions ultrapériphériques, auxquelles des fonds suffisants doivent être alloués ; insiste également sur l'importance de tenir compte des caractéristiques et contraintes propres aux régions ultrapériphériques au moment de concevoir les programmes et les fonds de l'Union s'inscrivant dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et dans l'instrument de l'Union européenne pour la relance »*

Vous trouverez l'amendement susmentionné au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1WjlFOk_hF_oKbtJKYE9rbD4iX5Da_xAd/view?usp=sharing

Vous trouverez également cette résolution au point 49 du document de la séance plénière du Parlement européen :

<https://drive.google.com/file/d/14zOceK5R9KfLYtxwKFUfWGpYGLMLUjry/view?usp=sharing>

LE CONSEIL DE L'UE, LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA COMMISSION EUROPÉENNE PARVIENNENT À UN ACCORD SUR LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) POUR LA PÉRIODE 2021-2027 ET SUR LE PLAN DE RELANCE :

Le mercredi 11 novembre 2020, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne ont scellé un accord complet sur le CFP post-2020 et sur le plan de relance temporaire de l'économie. Le CFP et le plan de relance devront encore être adoptés formellement par les co-législateurs dans les prochaines semaines.

Le montant global de l'accord s'élève à un peu plus de 1 824 milliards d'euros, 1 074 milliards d'euros constituant le budget global de l'UE pour la période 2021-2027. Les 750 milliards d'euros restants constituent le plan de relance décidé par les chefs d'État et de Gouvernement lors du sommet de juillet 2020 pour lutter contre la crise économique résultant de la crise sanitaire.

L'accord entre les institutions européennes est tardif, notamment en raison des revendications du Parlement européen, qui défendait une augmentation des budgets de certains programmes de l'Union comme ERASMUS+ ou « l'UE pour la santé ».

Le Parlement européen milite également en faveur de nouvelles ressources propres pour l'Union européenne. Une feuille de route prévoit que la Commission européenne propose, dans les prochaines années, des textes visant à instaurer une taxe carbone aux frontières européennes ou encore une taxe sur le numérique.

L'une des innovations majeures de l'accord politique trouvé entre les institutions concerne la mise en place d'un mécanisme conditionnant le versement des subsides européens aux États-membres respectant les valeurs de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Union européenne doit encore adopter à l'unanimité le CFP. Les votes se dérouleront les lundi 16 et mardi 17 novembre 2020.

Le Parlement européen, quant à lui, prévoit un vote en séance plénière fin novembre 2020 pour approuver formellement le nouveau CFP.

LES DÉPUTÉS EUROPÉENS DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL APPROUVENT L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL SUR LE RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMMERCIALES DE L'UNION EUROPÉENNE :

Mardi 10 novembre, les députés européens de la commission du Commerce international (INTA) du Parlement européen ont approuvé le rapport sur le respect des règles commerciales de l'UE, à la suite de l'accord entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE du mercredi 28 octobre. Le règlement doit désormais être approuvé en séance plénière par l'ensemble des députés européens puis validé par le Conseil de l'Union européenne.

Le règlement en question vise à renforcer l'arsenal de sanctions de l'Union européenne à l'égard des pays tiers qui ne respecteraient pas les règles du commerce international. La députée européenne et rapporteure Marie-Pierre Vedrenne (Renew, française) a souligné l'importance de rappeler aux partenaires commerciaux de l'UE que ces règles « doivent être respectées par tous ». Face aux pays qui instaurent des mesures commerciales illégales, « l'UE ne sera désormais plus sans défense », selon elle.

Les députés de la commission INTA ont également approuvé la résolution sur l'examen de la politique commerciale de l'UE. Ce sujet avait déjà été évoqué par les ministres européens du commerce réunis le 9 novembre. Le rapport en question vise principalement à accorder plus d'attention aux objectifs environnementaux, notamment à leur mise en œuvre au sein des entreprises européennes.

LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE UN RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS COMMERCIAUX DE L'UE POUR L'ANNÉE 2019 :

Ce rapport, publié le jeudi 12 novembre par la Commission européenne, indique que les échanges commerciaux de l'UE avec ses partenaires mondiaux ont augmenté de 2,5%. Dans le cadre des accords avec ses partenaires commerciaux préférentiels, l'UE a enregistré un excédent de 113 milliards d'euros, soit une augmentation de 12% par rapport aux niveaux de 2018. Toutefois, la Commission prévoit pour 2020 une baisse comprise entre 9% et 15% des exportations et entre 11% et 14% des importations de l'UE vers les pays tiers, du fait de la crise de la Covid-19.

Concernant les produits agroalimentaires européens, les exportations connaissent une hausse de 8,7% en 2019, principalement sur le marché des boissons (+8,6%), des céréales (+39%), des

produits laitiers (+13,2%) et de la viande (+0,7%). Quant aux importations, la Commission indique +8,3%, principalement pour les fruits et fruits à coque comestibles (+3,9%), les préparations à base de cacao (+6,5%), le café et le thé (-0,2%) et les céréales (+22,9%). La Commission considère que les importations en provenance de ses partenaires préférentiels « *conservent une importance stratégique pour le secteur agroalimentaire de l'UE, fournissant les approvisionnements nécessaires en produits qui ne sont pas cultivés dans l'UE pour des raisons climatiques (fruits tropicaux, cacao, café et autres boissons)* ».

Concernant les accords commerciaux avec l'Amérique latine, les échanges commerciaux entre les deux partenaires ont représenté 192 milliards d'euros en 2019, l'UE observant un excédent de 22 milliards d'euros. Les bananes restent le principal produit exporté vers l'UE par les partenaires d'Amérique latine.

Pour les pays des zones Afrique, Caraïbes et Pacifique signataires d'un Accord de Partenariat Économique (APE), les importations vers l'UE ont augmenté de 4,6% en 2019 et les exportations européennes vers les pays signataires de 5%.

Finalement, les négociations avec le Vietnam ont conduit à plusieurs avancées sur le droit du travail. Le Vietnam a ratifié la convention de l'OIT sur la négociation collective, a adopté un code du travail révisé en novembre 2019 et dispose désormais d'un calendrier pour la ratification des deux autres conventions de l'OIT sur le travail forcé et la liberté syndicale. En dernier lieu, le pays a rendu compte des mesures prises pour mettre fin au travail des enfants avec une baisse de 40% enregistrée par rapport à 2012, année de la dernière enquête.

En outre, la Commission a annoncé le lancement d'*Access2markets*, une plate-forme recensant l'ensemble des règles qui régissent le commerce international, accompagnée d'un moteur de recherche, *ROSA*, permettant à toute entreprise de se renseigner sur les droits de douane en vigueur.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 16/11	<p>Commission de la pêche (PECH) - Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche PECH/9/012je16</p> <p>Rapporteur : Gabriel Mato (PPE)</p>		<p style="text-align: center;">Conseil de l'UE</p> <p>Vidéo-conférence des Ministres de l'Agriculture et de la Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conférence sur la stratégie "De la ferme à la table" - informations communiquées par la Commission - Les perspectives relatives aux politiques forestières de l'UE et la stratégie de l'UE pour les forêts après 2020 - informations communiquées par la présidence - Implications agricoles de l'accord d'association UE-Mercosur 	
Mardi 17/11				
Mercredi 18/11				
Jeudi 19/11	<p>Commission de l'agriculture (AGRI)</p>		<p style="text-align: center;">Conseil de l'UE</p> <p>Groupe « Environnement »</p> <p><i>Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030</i></p>	
Vendredi 20/11			<p style="text-align: center;">Conseil de l'UE</p> <p>Groupe « Politique intérieure et extérieure de la pêche »</p>	